



COMMUNE DE BELFAUX



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 5 DECEMBRE 2017



BEL **INFO**
WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 5 DECEMBRE 2017

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Frédéric Oberson.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices et aux auditeurs.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que tout autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation.

Il excuse l'absence de M. Alain Carrupt et de M. Gilles Seiler du groupe PS-PCS Ouverture ainsi que de M. Frédéric Brülhart du groupe PDC Belfaux-Futuro.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 30 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité absolue s'élève à 16.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Flash communal, distribué à tous les ménages et sur le site internet.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

Le Président propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour étant donné que la séance prévue en mars 2018 n'aura peut-être pas lieu. Il s'agit de l'élection du Président et l'élection du vice-président pour l'année 2018 (points 8 et 9 de l'ordre du jour). Il soumet la proposition d'ordre du jour avec ces deux ajouts au Conseil général.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 30 voix avec cette proposition de modification.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux, le 13 novembre 2017

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 5 décembre 2017, à 19h30,
à la salle communale, à Belfaux**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 septembre 2017
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Décompte final du crédit accordé pour la mise en séparatif des canalisations du quartier En-Verdau et demande de crédit complémentaire (*Message 52*)
4. Budgets 2018
 - 4.1 Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements
 - 4.2 Présentation détaillée du budget de fonctionnement
 - 4.3 Budget d'investissements
 - a) Halle de sports : fourniture et pose de nouveaux luminaires, demande de crédit complémentaire (*message no 53*)
 - b) Halle de sports : travaux d'entretien (*message no 54*)
 - c) Réfection de la Route de Lossy (*message 55*)
 - 4.4 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements
5. Plan financier de la période 2018 - 2022
6. Modification des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz (*message no 56*)
7. Modification des statuts de l'Association du Cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (*message no 57*)
8. Propositions
9. Questions
10. Divers

Un apéritif sera offert à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Frédéric Oberson



La Secrétaire

Véronique Christian

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 septembre 2017

M. Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 septembre 2017 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

Page 19, entreprise Bischof, précision :

Mme Solange Berset précise que l'entreprise Bischof a son siège dans le canton de Saint-Gall et une succursale à Bulle.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité par 30 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

M. le Président informe le Conseil général que les séances pour l'année 2018 auront lieu aux dates suivantes :

Le 6 mars 2018 (sous réserve), le 15 mai 2018, le 18 septembre 2018 et le 4 décembre 2018, à 19h30, à la salle communale.

Conseil communal

M. le Président donne la parole au Conseil communal.

FUSION DU GRAND FRIBOURG

Mme **Rose-Marie Probst** informe que l'élection des représentants des communes à l'Assemblée constitutive de la fusion du Grand Fribourg a eu lieu le 26 novembre dernier. Elle adresse, au nom du Conseil communal, ses vives félicitations à Mme Muriel Besson Gumy et à M. Dominique Corpataux qui ont été élus, respectivement, sur la liste no2 PS-PCS Ouverture et sur la liste no1 PDC-Belfaux Futuro. Ces deux élus vont rejoindre Mme Muriel Frésard qui a été nommée par le Conseil communal. Elle précise que Mme Muriel Frésard est la représentante du Conseil communal et son porte-parole. Mme Rose-Marie Probst rappelle que cette assemblée constitutive aura pour mission d'élaborer une convention de fusion.

IMPLANTATION POSSIBLE D'UN NOUVEAU CO A BELFAUX

Mme Rose-Marie Probst rappelle le vif intérêt démontré par la commune pour l'implantation sur son territoire du nouveau CO destiné aux communes de Sarine-Nord. Le Conseil communal doit maintenant se mettre à la tâche pour préparer un dossier de candidature qui doit être déposé dans le courant du printemps prochain. Pour ce faire, il a mis en place un groupe de travail, nommé « Commission du CO », et a fait appel à 2 députés afin de le seconder dans la réalisation de ce dossier qui doit faire valoir, de manière optimale, les atouts que peut offrir la commune de Belfaux et les avantages au niveau de la région.

La commission CO est composée de :

- Mme Solange Berset, députée
- M. Hubert Dafflon, député
- Mme Jacqueline Gury Racine, conseillère communale, responsable des finances
- M. Velko Stockel, conseiller communal, responsable de l'aménagement
- Mme Rose-Marie Probst, Syndique
- M. Laurent Wolfer, secrétaire communal

RETRAITE DE M. JEAN-PIERRE BARRAS

Mme Rose-Marie Probst informe que M. Jean-Pierre Barras a fait valoir son droit à la retraite au 1^{er} janvier 2019. M. Barras prendra une retraite anticipée et, durant les derniers mois, il exercera son activité à 50%. Cette période transitoire lui permettra de former son successeur.

Le Conseil communal profitera de ce départ à la retraite pour réévaluer les services techniques (constructions, aménagement, eau, eaux usées, édilité, déchetterie, conciergerie, etc...) et les réorganisera. Le Conseil communal a décidé d'engager un responsable technique et un concierge.

Cette nouvelle organisation aura pour avantage de diminuer les interventions ponctuelles de spécialistes, d'avoir un suivi et une vision globale et de diminuer les tâches des conseillers communaux afin qu'ils puissent se consacrer en priorité à l'aspect stratégique et décisionnel de la fonction.

SECRETARIAT DES ECOLES

Mme **Rose-Marie Probst** informe que, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi scolaire, le rôle imparti aux Responsables d'Etablissement des cercles scolaires du cycle primaire est modifié et une importance prépondérante a été donnée à leur rôle pédagogique. Dès lors, les communes ont à charge de leur mettre à disposition un service de secrétariat pour un temps imparti de 30% environ.

RECEPTION DE M. ALAIN BERSET

Mme **Rose-Marie Probst** informe que la manifestation aura lieu le 14 décembre, à la salle de paroisse, à 13h45, avec des animations programmées par les 350 enfants du cercle scolaire de Belfaux, la Fanfare La Lyre et les tambours, le Chœur mixte Saint-Étienne et la Guggenmusik « Les Tricounis ».

COMPOSITION DE LA NOUVELLE COBASCO (commission bâtiment scolaire)

M. **Marc Lüthi** informe que le Conseil communal a nommé la commission qui est composée comme suit :

Marc Lüthi	Président
Rose-Marie Probst	Syndique
Gabriel Litzistorf	Conseiller communal
Jacqueline Gury	Conseillère communale
Jean-Pierre Barras	Responsable technique /
Véronique Rebetez	Membre
Alain Bise	Membre
Philippe Cotting	Membre
Luc Monney	Membre
François Dulon	Architecte
Juan Madrinan	Architecte

Au sujet de l'avancement du projet du bâtiment de la Petite Enfance, le bureau March a lancé différentes demandes d'offres aux bureaux d'ingénieurs selon une liste établie en collaboration avec le Conseil communal. Suite à la réception des documents, un tableau par type de mandats a été réalisé et sur cette base, le Conseil communal a adjugé les mandats suivants, conformément à la loi sur les marchés publics :

- Ingénieurs civils
- Ingénieurs électriciens
- Ingénieurs chauffages et ventilations
- Ingénieurs en installations sanitaires

M. Marc Lüthi précise que les délais et les coûts sont respectés par rapport à la planification.

SALLE COMMUNALE

M. **Marc Lüthi** informe que le Conseil communal a donné mandat au bureau d'architectes Paterr Sàrl pour analyser la rénovation de la salle communale et que nous transmettre un ou des projets allant dans le sens des réflexions du groupe de travail ayant penché sur le sujet. Une séance sera organisée au début de l'année 2018 à l'intention du groupe de travail et du Conseil communal. Le Conseil communal sera tenu informé de l'avancement de ce dossier.

FUSION DU GRAND FRIBOURG

Mme **Muriel Frésard** informe que lors d'une séance entre des représentants du Conseil communal et des partis politiques, l'idée avait été émise de mettre sur pied un groupe de travail pour épauler les 3 membres de Belfaux faisant partie de l'Assemblée Constitutive.

Le Conseil communal pense qu'il est sage d'attendre de savoir dans quelles sous-commissions travailleront ces membres afin de choisir, ensuite, les personnes les plus aptes pour les soutenir (par exemple : sous-commission financière, mobilité, sociale, école, etc.).

BELFAUX-BELFÊTE

Mme **Chantal Barras** informe que la prochaine édition de Belfaux-Belfête se déroulera du 14 au 16 juin 2019.

Le comité pour cette édition est composé de M. Luc Monney (président), Mmes Rose-Marie Probst et Chantal Barras, M. Jérôme Bertschy, M. Christophe Zbinden, M. Steve Golliard, M. René Krattinger.

Les premières informations ainsi que le projet seront présentés lors de l'assemblée du Giron, en février prochain.

VALTRALOC 1^{ère} ETAPE, RTE DE FRIBOURG

M. **Gabriel Litzistorf** informe que le marquage sur le centre de la route, devant la Banque Raiffeisen, a été effectué. Il s'agit d'une bande jaune qui sert de présélection pour les accès au quartier Pra-Novy, à la Banque Raiffeisen et aux commerces, conformément au concept Valtraloc qui a été mis à l'enquête et qui a été approuvé par le Service des Ponts et Chaussée en 2009.

VALTRALOC 2^{ème} ETAPE, CENTRE DU VILLAGE ET GIRATOIRE D'AUTAFOND

La réalisation de cette 2^{ème} étape a rencontré quelques difficultés et compte environ 2 semaines de retard. La pose du revêtement sera effectuée le 13 décembre 2017. Les travaux de la dernière étape reprendront en février 2018, en fonction des conditions météo. Durant cette période, la circulation s'effectuera normalement.

ROUTE D'AUTAFOND

Des travaux ont été effectués pour l'extension du réseau de gaz.

ACCES A LA GARE TPF

Le concept de circulation de l'accès à la gare TPF a été mis en place. Les travaux seront réalisés prochainement.

CHEMINS AF

Les travaux de réfection seront réalisés dès le mois de février si les conditions météo le permettent.

GROUPE DE TRAVAIL DECHETTERIE

Mme **Linda Giunta Corbino** informe qu'un groupe de travail pour la déchetterie a été constitué. Celui-ci est composé de M. Romain Bapst, M. Dominique Corpataux, M. Nicolas Jobin, M. Guy Stern et d'elle-même. Ce groupe est chargé de mettre à jour les règlements et d'optimiser les frais.

TPF : NOUVEAUX HORAIRES

M. **Velko Stockel** informe que les TPF ont mis en place de nouveaux horaires dès le 10 décembre 2017. Pour de plus amples informations, il invite les conseillers à consulter le site des TPF (<http://www.tpf.ch/documents-horaires>).

3. Décompte final du crédit accordé pour la mise en séparatif des canalisations du quartier En-Verdau et demande de crédit complémentaire (message no 52)

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet. M. Gabriel Litzistorf se tient à disposition pour toute question.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière.

« La commission financière a pris acte du fait que le décompte final de la mise en séparatif des canalisations du quartier En-Verdau présente un solde négatif de CHF 31'031.15 sur un crédit total voté de CHF 200'000.00. Le dépassement de budget s'élève ainsi à 15.5%.

Les raisons invoquées pour expliquer ce dépassement de budget sont des coûts supplémentaires engendrés d'une part par la nécessité d'augmenter la profondeur de la fouille pour le croisement des conduites et d'autre part par la présence d'anciennes sources d'eau.

La commission financière propose au Conseil général de voter le crédit complémentaire de CHF 31'031.15 ainsi que l'emprunt y relatif, et d'accepter ce décompte final.

Pour la commission financière Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».

M. le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote le décompte final du crédit accordé pour la mise en séparatif des canalisations du quartier En-Verdau et la demande de crédit complémentaire.

Ce décompte final est accepté à l'unanimité par 30 voix.

M. Emmanuel Ducotterd suggère de prendre ce montant en charge par les réserves existantes figurant au bilan de la commune.

Mme Jacqueline Gury Racine accepte cette suggestion.

4. Budgets 2018

4.1 Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements

M. le Président donne la parole à Mme **Jacqueline Gury Racine**, conseillère communale responsable des finances, pour la présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements 2018.

Budget de fonctionnement

Résultat

Le budget de fonctionnement que nous vous proposons boucle avec un résultat négatif de CHF 285'537.00 pour un total des charges de CHF 12'735'341.00 et des produits de CHF 12'449'804.00.

Finances et impôts (revenus)

Pour l'évolution de l'impôt, les prévisions que le canton nous a fournies ont été prises en compte. L'augmentation prévue par rapport au budget 2017 est de l'ordre de 2,39 %.

Répartition des charges par dicastère

10.49 %	administration
2.10 %	ordre public
35.76 %	enseignement et formation
3.22 %	culture et loisirs
9.33 %	santé
14,77 %	social
6.84 %	transports et communications
10.34 %	aménagement
0,37 %	économie
6.78 %	finances et impôts

Charges liées

Les charges liées correspondent à 56,90 % par rapport aux charges totales.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement s'élève à CHF 184'706.00.

Dettes

La dette probable au 31.12.2018 est de CHF 10'813'604.00.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport.

« La commission financière a pris connaissance du budget de fonctionnement 2018 et des détails figurant dans les différents chapitres. La commission financière a reçu des explications de Mme Jacqueline Gury-Racine et de M. Patrick Wider lors de sa séance du 21 novembre 2017. Elle les remercie pour l'important travail de préparation effectué et pour les réponses apportées aux questions.

Le Conseil communal a prévu un résultat négatif de CHF 285'537.00 sur le budget de fonctionnement 2018. Ce déficit prévu représente 2.24% des charges.

D'une manière générale, le budget de fonctionnement 2018 prévoit une augmentation des charges proche de celle des revenus (1.7% contre 1.87%). Les charges liées au Canton ainsi que les charges liées aux communes et associations de communes (Agglo incluse) ont à nouveau fortement augmenté (4.2%) pour atteindre CHF 7'245'792.00. Pour certains comptes, l'augmentation des charges budgétées est considérable : par exemple, une augmentation de l'ordre de 25% est prévue pour le compte relatif à la « Protection de l'environnement et aménagement (Agglo) », une augmentation de 50% est budgétée pour le compte relatif à la « part à l'Ecole Libre Publique » et une augmentation de 244% est même prévue pour la charge relative à « l'endiguement du Tiguellet ». Ces charges liées représentent une part toujours plus importante des charges totales (actuellement environ 56.9%). Cette augmentation continue est inquiétante, car elle diminue la marge de manœuvre du Conseil communal.

La commission financière demande aux délégués de la commune auprès des diverses associations de communes (Agglo incluse) d'expliquer l'évolution des coûts en temps opportun.

La capacité d'autofinancement 2018 – à nouveau en diminution par rapport à l'exercice précédent (- 6.45%) – s'élève à CHF 184'706.00 (après déduction du déficit prévu).

La commission financière demande instamment au Conseil communal de procéder à une analyse rigoureuse de chaque dépense afin d'obtenir un résultat équilibré aux comptes 2018.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter le budget 2018.

Pour la commission financière Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. **Christophe Thode** pour le groupe PDC-Belfaux Futuro prend la parole :

« Le groupe PDC-Belfaux Futuro remercie le Conseil communal ainsi que le boursier pour l'important travail accompli et la bonne tenue des comptes ».

M. Jean-Pierre Frésard pour le PS PCS-Ouverture :

« Le groupe PS-PCS Ouverture a analysé avec attention le budget de fonctionnement 2018 qui présente un déficit de CHF 285'537.00 Le groupe relève une fois encore que de nombreuses augmentations y figurent sans explication. Nous insistons sur ce point, car des explications précises facilitent grandement la lecture des membres du Conseil général. Elles permettent également un gain de temps important lors des diverses séances consacrées au budget. Même pour les charges liées, lorsque le motif de l'augmentation est connu, il est intéressant de le signaler. Pour le nouveau compte « Fusion du Grand Fribourg » (02.352.1), par exemple, on sait déjà que le budget est établi sur la base d'une contribution de CHF 3.00/habitant des communes concernées.

Dans la présentation générale, nous proposons de faire figurer les comptes « par nature » directement après le budget de fonctionnement et avant les investissements et amortissements ; cette manière de faire nous paraît plus logique.

L'établissement d'un budget est certes un exercice délicat et nous en sommes conscients. Mais nous devons constater que année après année, les résultats de l'exercice sont meilleurs que les prévisions budgétaires. Nous sommes convaincus qu'un effort supplémentaire permettrait de lisser ces écarts et nous demandons au Conseil communal de tout mettre en œuvre pour nous présenter des budgets plus rigoureux. Des prévisions trop pessimistes éveillent immédiatement chez nos citoyens la crainte d'une hausse d'impôts. Dans cette optique-là, nous devons aussi rester crédibles.

Ceci dit, le groupe PS-PCS Ouverture propose l'acceptation de ce budget tout en vous rendant attentifs au fait que la progression des charges liées représente un problème dont chaque commune n'a qu'une parcelle de la solution. Nous pensons que tous les groupes politiques doivent être attentifs à soutenir leurs délégués dans leur charge de représentation afin que le système des « Associations de communes » fonctionne à la satisfaction de tous les citoyens ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

4.2 Présentation détaillée du budget de fonctionnement

Mme Jacqueline Gury Racine présente le budget de fonctionnement 2018, chapitre par chapitre, sous forme de graphiques, au beamer.

0. Administration
1. Ordre public
2. Enseignement et Formation
3. Culte, culture et loisirs
4. Santé
5. Affaires sociales
6. Transports et communications
7. Protection et aménagement de l'environnement
8. Economie
9. Finances et Impôts

5. Affaires sociales

M. Jean-Pierre Frésard constate une augmentation de CHF 36'000.00 par rapport au budget 2017. Il s'agit du domaine des charges liées. Il demande un complément d'information concernant le poste 55.351.0. Mme **Mary-Lise Bapst** informe qu'il s'agit de charges liées et que ce montant concerne les institutions pour personnes handicapées. La répartition de ces charges se calcule au prorata du nombre d'habitants qui a augmenté depuis l'année dernière.

7. Protection et aménagement de l'environnement 55 :14

75.352.0 Part à l'entreprise d'Endiguement du Tiguellet : **M. Jean-Pierre Frésard** précise que le rapporteur de la commission financière a mentionné une progression de 244% à ce poste. Il re-

lève qu'il faut relativiser l'utilisation de certains chiffres. Il s'agit d'un petit poste qui passe de CHF 16'000.00 à CHF 35'000.00. Ce sont des travaux qui ont lieu tous les 2 à 3 ans.

M. **Patrick Wider** informe que l'EETI a eu sa séance du budget après l'établissement du budget de la commune. Les montants ont été corrigés et sont identiques à ceux du budget 2017. Les chiffres corrects apparaîtront dans les comptes 2018.

Les autres rubriques budgétaires ne suscitent aucune intervention de la part des conseillers généraux.

M. le Président clôt la discussion générale.

4.3 Budget d'investissements

a) Halle de sports : fourniture et pose de nouveaux luminaires, demande de crédit complémentaire (message 53)

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet, M. Marc Lüthi se tient à disposition pour toute question.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** porte-parole de la commission financière, pour son rapport.

« La charge financière annuelle liée au montant de CHF 20'000.00 s'élève à CHF 1'000.00 pour la première année (soit 4% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit complémentaire de CHF 20'000.00 pour la fourniture et la pose de nouveaux luminaires dans la halle de sports.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 20'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif.

Pour la commission financière Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».

M. le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

M. **Jean-Paul Meyer**, pour le groupe Arc-en-Ciel :

« Au nom du Mouvement Arc-en-Ciel, je félicite le Conseil communal d'avoir, en juin 2015, reporté les travaux de remplacement des luminaires afin de pouvoir présenter maintenant une solution plus globale, qui est toujours plus avantageuse qu'une action au coup par coup ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la demande de crédit complémentaire de CHF 20'000.00.

La demande de crédit complémentaire est acceptée à l'unanimité par 30 voix.

b) Halle de sports : travaux d'entretien (message 54)

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet, M. Marc Lüthi se tient à disposition pour toute question.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport.

« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 80'000.00 s'élève à CHF 3'200.00 pour la première année (soit 3% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 80'000.00 pour les travaux d'entretien à la halle de sports.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 80'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif ».

M. le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF 80'000.00 et l'emprunt y relatif.

Cette demande de crédit est acceptée à l'unanimité par 30 voix.

c) Réfection de la Route de Lossy (message 55)

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet, M. Gabriel Litzistorf se tient à disposition pour toute question.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport.

« La réfection de la Route de Lossy représente un investissement de CHF 110'000.00. Sachant que cette voie devra faire l'objet de travaux importants liés au développement du quartier de la Gotta, la commission financière propose au Conseil communal de prévoir un amortissement sur 10 ans plutôt qu'un amortissement sur 25 ans.

La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 110'000.00 s'élève à CHF 12'100.00 pour la première année (soit 10% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 110'000.00 pour la réfection de la Route de Lossy.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 110'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif ».

Concernant tous les investissements, M. **Dominique Stohr** précise :

« La somme des investissements qui va être soumise au vote s'élève à CHF 210'000.00. La charge financière liée à ces nouveaux investissements s'élève à CHF 16'300.00 pour la première année et est dégressive les années suivantes ».

Pour la commission financière Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».

M. le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

M. Alain Bise, pour le groupe PDC Belfaux-Futuro :

« Lors de sa réunion le groupe PDC Belfaux-Futuro, dans son ensemble, s'est dit très favorable à la réfection provisoire et urgente de la Route de Lossy.

Explications :

- *Lors d'une séance de la commission des routes, le groupe a parcouru le tronçon à réfectionner et le verdict était unanime. Il est important d'agir par une intervention urgente, comme mentionné dans le message No 55 du Conseil communal.*
- *En effet, de nombreuses fouilles ont été réalisées dans la route provoquant, avec le temps, des déformations importantes et l'apparition de nombreuses fissures. Ces dernières se sont formées entre l'ancien revêtement et les enrobés des différentes fouilles. A certains endroits,*

nous pouvons glisser notre main jusque sur la fondation. Nous constatons aussi plusieurs trous et l'apparition d'un décollement de l'enrobé.

- *Afin de protéger cette fondation, l'urgence est de remplacer l'ancien revêtement par un nouveau revêtement standard.*
- *Le report de ces travaux provoquerait l'accélération d'une dégradation entre le revêtement et la fondation de notre route de Lossy. En plus, les infiltrations des eaux de chaussée vont accentuer le phénomène de dégradation.*
- *Cette réfection proposée est plus importante pour la survie de la fondation (apparition programmée de nids de poules) que pour une utilisation de confort...*
- *Plus que jamais, il faut agir afin de préserver l'apparition de dégâts irréversibles qui amèneraient à un surcoût bien supérieur à l'investissement qui nous est demandé ce soir.*

Pour toutes ces raisons évoquées, nous vous recommandons d'accepter le budget d'investissement de CHF 110'000.00 TTC et l'emprunt y relatif ».

M. Jean-Paul Meyer pour le groupe Arc-en-Ciel

« Le Mouvement Arc-en-Ciel a pris connaissance du message du Conseil communal concernant la réfection de la Route de Lossy et de la demande de crédit de CHF 110'000.00 qui lui est consacrée.

Notre Mouvement reconnaît le mauvais état de cette route et les désagréments que cela occasionne. Cependant nous estimons que cet investissement n'est pas opportun actuellement.

En effet, l'aménagement du quartier de la Gotta (ex-Boxal) devrait démarrer au plus tard en 2020 selon les déclarations répétées à maintes reprises par le Conseil communal pour justifier l'urgence de la construction du bâtiment de la petite enfance. Mais pour que l'aménagement de ce quartier puisse débuter, il faut refaire la canalisation de la Route de Lossy, qui était la première priorité de la commune dans l'assainissement des eaux usées de la commune selon la réponse du Conseil communal de mars 2003, suite à une question du conseiller général Pierre-André Aebischer. Je cite le passage de la réponse du Conseil communal concernant la Route de Lossy : « Il s'agira de mettre en séparatif la zone artisanale, c'est-à-dire le collecteur de la Route de Lossy, ceci pour pallier aux insuffisances hydrauliques, au mauvais état général du collecteur ainsi qu'à la quantité importante d'eaux claires parasites qu'il achemine vers la STEP ». Comme les défauts constatés il y a 15 ans n'ont pas disparu, mais se sont au contraire aggravés, il sera nécessaire de refaire ce collecteur avant le début des travaux de la Gotta ou au plus tard en parallèle avec les premiers travaux de la Gotta. Dire que l'aménagement du quartier de la Gotta risque de durer 10 ans n'empêche pas que le collecteur doit être réalisé en une fois au début des travaux de la Gotta et ne peut pas s'étaler sur plusieurs années.

Les CHF 110'000.00 demandés pour la réparation sommaire de la Route de Lossy ne devraient servir ainsi qu'une année ou 2 selon le calendrier du Conseil communal, ce qui à nos yeux n'est pas suffisant pour une somme de cette importance.

Nous proposons de « rapiécer » les plus gros trous de la route en attendant de présenter un projet pour la réfection du collecteur et de la route elle-même qui devra intervenir avant l'aménagement du quartier de la Gotta.

En conclusion, nous recommandons au Conseil général de refuser le crédit de CHF 110'000.00 demandé ».

M. Jean-Paul Meyer précise que, concernant l'infrastructure, il faudra de toute façon à nouveau creuser la route pour refaire la canalisation. Dès lors, cette route sera mise à mal lors de la réalisation des travaux de La Gotta.

M. Gabriel Litzistorf prend acte de ces réflexions et insiste sur le fait que le but principal est d'aménager sommairement cette route afin d'améliorer le confort des usagers.

Mme **Véronique Rebetez** précise que le groupe PS PCS-Ouverture demande qu'une étude sérieuse soit menée sur la question de la sécurité des piétons. De nombreuses interventions des membres du Conseil général lors des séances précédentes montrent le souci permanent de plusieurs personnes à ce sujet. Elle propose également d'envisager de déplacer les passages pour piétons existants, de prévoir des ralentisseurs aux endroits stratégiques ou des barrières le long des trottoirs. Dès lors, son groupe se réserve quant à l'entrée en matière de cette demande de crédit.

M. **Alain Bise** insiste sur le fait que cette route est en mauvais état et que les réparations n'attendent pas. Les plans de quartier peuvent prendre du temps jusqu'à une réalisation.

Mme **Christiane Bapst** se demande s'il est possible de combler les trous les plus importants en attendant une réparation définitive.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que les employés communaux interviennent régulièrement et que leurs réparations ne tiennent pas longtemps. Le fait de boucher les trous ne résout pas le problème des flaques qui se forment en cas de pluie.

M. **Roland Schmutz** relève que, pour justifier l'urgence de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, le Conseil communal assure que le quartier La Gotta va démarrer incessamment alors que pour la réalisation définitive de la route, le quartier La Gotta ne va pas être construit tout de suite. Il insiste sur le fait que le début des travaux du quartier La Gotta donnera l'information quant à la réalisation du collecteur. Dès lors, si les travaux de construction du quartier devaient débuter en 2020, cet investissement est inutile. Cependant, si cette réalisation devait se faire dans 5 ans et plus cela justifierait la réfection de cette route. De plus, M. Schmutz relève que les travaux de Valtraloc doivent être terminés pour entreprendre ceux de la Route de Lossy. Ceux-ci commenceraient à la fin de l'année 2018. Pour une année, il insiste sur le fait que c'est inutile d'entreprendre des travaux d'une telle importance.

Mme **Rose-Marie Probst** informe que le Plan d'Aménagement de Détail de La Gotta est déposé en demande préalable, ceci en parallèle avec le Plan d'Aménagement Local de Belfaux. Elle précise que lorsque les travaux pourront démarrer, ceux-ci commenceront au fond de la parcelle. Les camions qui emprunteront la route de Lossy vont, dès lors, achever de l'abîmer.

Concernant la mobilité douce, cette étude sera faite en collaboration avec l'agglomération afin de pouvoir demander des subventions. Toutes ces démarches ne pourront pas être réalisées dans les 4 à 5 ans à venir.

M. **Gilbert Bapst** insiste sur le fait que ces travaux sont nécessaires pour le bien des utilisateurs.

Mme **Véronique Rebetez** relève que le groupe PS PCS-Ouverture n'est pas fondamentalement opposé à cette demande de crédit. Cependant, au vu de toutes les remarques formulées, elle propose de reporter cet objet à la séance du mois de mars 2018. Elle demande que le responsable du dicastère examine les aspects sécuritaires ainsi que l'évolution du projet de construction du quartier La Gotta.

M. **Dominique Stohr** comprend les arguments disant que l'étude doit être faite au sujet de la mobilité douce. Cependant, il relève que les canalisations et la route sont liées. Les travaux doivent être réalisés dans leur ensemble. Il s'étonne que les travaux de canalisation et de réfection de la route ne figurent pas dans le plan d'investissement.

M. **Dominique Corpataux** précise les canalisations se trouvent dans le trottoir. Il propose d'examiner la solution de la prise en charge d'une partie des frais par le promoteur du quartier La Gotta.

Mme **Solange Berset** regrette que le message no 55 fasse mention des informations techniques alors qu'il manque des informations économiques au sujet de la réfection de cette route.

M. **Gabriel Litzistorf** précise que pour un concept de sécurité, une mise à l'enquête est nécessaire, ce qui retarderait le début des travaux. De plus, il insiste sur la nécessité de réaliser une étude globale du concept de circulation de cette route. Il est dès lors plus raisonnable d'attendre la réalisation du quartier et d'entreprendre, en collaboration avec les promoteurs, une étude complète du concept de circulation de cette route.

Mme **Véronique Rebetez** propose de mettre en place des barrières le long des trottoirs afin d'éviter que les gens ne traversent n'importe où.

M. **Alain Bise** insiste sur le fait que cette route est en mauvais état et qu'il ne faut pas attendre que la fondation soit atteinte pour agir. En effet, si la fondation est détériorée, cela engendrerait un coût supplémentaire.

Mme **Andréa Felder** demande que l'aspect sécuritaire soit étudié avant d'entreprendre les travaux de réfection devant être prise. Elle craint que les automobilistes roulent trop vite sur un nouveau revêtement.

M. **Didier Pauchard** se demande s'il ne serait pas mieux d'entreprendre les travaux de réfection de cette route dans sa globalité.

M. **Jean-Pierre Frésard** prend la parole :

« On nous dit que la réfection de la route coûtera plus de CHF 100'000.00 mais que des interventions ponctuelles et du rapiéçage coûteront cher également. De ce point de vue, le message du Conseil communal est lacunaire. Il ne permet pas de comparer. Je pense qu'une étude un peu plus approfondie nous donnerait plus d'informations et permettrait peut-être de trouver un moyen terme. Je tiens encore à préciser que des jugements de valeur n'ont pas leur place dans un message du Conseil communal. On peut très bien comprendre le problème sans être nécessairement d'accord avec la solution proposée. Je soutiens l'idée de reporter ce vote. »

Mme **Christiane Bapst** demande si la pose d'un nouveau tapis protégerait la fondation de la route. M. **Alain Bise** lui répond dans l'affirmative.

M. **Christophe Thode** se rallie à la proposition du Conseil communal.

Mme **Anne de Steiger** demande si, lors d'un nouvel aménagement de la route qui tiendra compte du concept de la mobilité douce, les fondations actuelles de la route devraient être refaites.

M. **Gabriel Litzistorf** répond qu'il n'est pas en mesure de se prononcer sur un aménagement qui se réalisera dans 10 ans.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la demande de report de la réfection de la Route de Lossy formulée par Mme Véronique Rebetez et M. Jean-Pierre Frésard, cette demande constituant une motion d'ordre.

Le report de la décision de la réfection de la Route de Lossy est accepté par 16 oui, 13 non et 1 abstention.

Le Conseil communal reviendra avec ce projet à la séance du mois de mars 2018 et complètera ses informations.

4.4. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote final les budgets de fonctionnement et d'investissements 2018, en l'occurrence à l'exception du crédit relatif à la réfection de la Route Lossy, lequel a été reporté à la prochaine séance du Conseil général.

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2018 sont acceptés à l'unanimité par 30 voix.

5. Plan financier de la période 2018 – 2022

Le Conseil communal n'ayant pas de complément à donner, M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport.

« La commission financière a pris connaissance du plan financier de la période administrative 2018 – 2022 mis à jour pour une nouvelle période de 5 ans.

L'actualisation porte principalement sur les objets suivants :

- *la construction du bâtiment de la petite enfance (dès 2019) ;*
- *l'amélioration de la salle communale (en 2019) ;*
- *l'achat de l'arsenal cantonal (en 2022).*

La planification financière annonce des jours plutôt difficiles. En effet, dès 2020, la capacité d'autofinancement sera quasi nulle pour devenir fortement négative les années suivantes. De plus, les charges dépasseraient de plus de 5% les produits en 2022, ce qui demanderait inéluctablement des mesures d'économies ou une hausse du taux d'impôt.

*De ce fait, la commission financière demande au Conseil communal de bien **reconsidérer et prioriser chaque investissement avant de le proposer.***

Pour la commission financière Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. **Jean-Pierre Frésard**, pour le groupe PS-PCS Ouverture, prend la parole :

« Le groupe PS-PCS Ouverture n'a pas de remarque particulière sauf à rappeler les remarques que nous avons faites au sujet du budget.

Le plan financier est un instrument de guidance qui se base sur la liste des réalisations souhaitées ou souhaitables. Il ne tient pas compte des reports d'investissements et des exercices comptables bénéficiaires.

Certes, il ne faut pas minimiser la charge des investissements à venir, mais il s'agit également d'être précis. Dans ce sens, il faudrait compléter la remarque du Conseil communal à propos d'éventuels investissements pour un futur CO en indiquant que ces coûts ne seront pas supportés par la seule commune de Belfaux.

A ce sujet, est-ce qu'il y a déjà des charges prévues concernant ce point dans le présent plan financier ? »

Mme **Jacqueline Gury Racine** lui répond négativement.

M. **Dominique Stohr** demande des informations quant aux dépenses et aux recettes. En effet, concernant les infrastructures (Rte de Lossy), en 2022, pour les recettes, un montant de CHF 750'000.00 est mentionné. Concernant les dépenses pour la période 2018 -2022, il n'y a pas trace de cette réfection.

Mme **Jacqueline Gury Racine** n'est pas en mesure de répondre à cette question. Le plan financier sera mis à jour pour la prochaine période 2019 – 2023.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

6. Modification des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz (message 56)

Mme **Mary-Lise Bapst** prend la parole pour la lecture du message no 56.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. **Christophe Thode**, pour le groupe PDC-Belfaux Futuro, prend la parole :

« Le groupe PDC-BELFAUX FUTURO prend acte avec satisfaction des modifications et vous propose de les accepter ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au vote la modification des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz.

La modification des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz est acceptée à l'unanimité.

7. Modification des statuts de l'Association du Cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (message 57)

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet. Mme Muriel Frésard se tient à disposition pour toute question.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. **Roland Schmutz** pour le groupe Arc-en-Ciel :

L'intervention concerne le point 2, Comité de Direction / Art 13, Composition

« Le Mouvement Arc-en-Ciel se pose la question sur l'objectivité de la composition de la représentation de Sarine-Nord.

Dans l'hypothèse où le représentant serait celui de la Sonnaz, comment cette personne pourrait-elle objectivement représenter Belfaux – Grolley et la Sonnaz sachant que les élèves de cette dernière commune auront effectué toutes leurs classes avec le cercle de Granges-Paccot.

Tenant compte de cette situation particulière, ne serait-il pas judicieux d'incorporer La Sonnaz avec le représentant de la ceinture « Granges-Paccot ».

Mme **Muriel Frésard** informe que les statuts ont été acceptés par l'Assemblée des délégués. Elle se charge de transmettre la remarque du groupe Arc-en-Ciel au comité de direction.

M. **Dominique Stohr** se demande s'il est judicieux que le Conseil général de Belfaux se prononce en tenant compte de la remarque de M. Roland Schmutz.

M. **Jean-Paul Meyer** propose de voter les statuts tout en prenant la précaution de ne pas avoir, pour Fribourg Nord, un représentant de La Sonnaz.

Mme **Solange Berset** précise que le Conseil général a la possibilité d'accepter ou de refuser les statuts dans leur globalité. Si le Conseil général accepte ces statuts, Mme Muriel Frésard pourra intervenir auprès du Comité de direction en lui faisant part de la remarque du groupe Arc-en-Ciel.

M. le Président remercie Mme Solange Berset pour ces précisions et soumet au vote les statuts tels que présentés.

La modification des statuts de l'Association du Cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français est acceptée par 24 oui, 2 non et 4 abstentions.

8. Election du Président pour l'année 2018

M. le Président informe que, selon l'art. 16 al.1 du règlement du Conseil général, les fonctions de président et de vice-président s'arrêtent au 30 avril.

Bien qu'une séance du Conseil général soit prévue avant cette échéance, soit le 6 mars, M. le Président a décidé que l'élection du président et du vice-président soit mise à l'ordre du jour de la présente séance. Ainsi, si la séance du 6 mars devait ne pas avoir lieu, le Président et le

vice-président auront déjà été élus et pourront ainsi préparer la séance du Conseil général du 15 mai 2018.

M. le Président ouvre la discussion générale et donne la parole à Mme **Véronique Rebetez**. Celle-ci présente la candidature de Mme Muriel Besson Gumy du groupe PS-PCS Ouverture.

Etant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges, Mme Muriel Besson Gumy est élue tacitement au poste de présidente pour l'année 2018.

M. **Marc Lüthi** félicite Mme Muriel Besson Gumy pour son élection et lui remet une petite attention.

9. Election du vice-président pour l'année 2018

M. le Président donne la parole à Mme Anne de Steiger qui propose la candidature de M. Gilbert Bapst de l'Entente villageoise Autafond.

Etant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges, M. Gilbert Bapst est élu tacitement au poste de vice-président pour l'année 2018.

Mme **Rose-Marie Probst** félicite M. Gilbert Bapst pour son élection et lui remet une petite attention

10. Propositions

M. le Président demande aux membres du Conseil communal s'ils ont des réponses à donner aux propositions déposées par les conseillers généraux, notamment à celles dont le délai de réponse d'une année est échu.

Proposition no 2, déposée le 01.03.2016 par M. Christophe Thode du groupe PDC-Belfaux Futuro, :

M. Christophe Thode du groupe PDC-Belfaux Futuro relevait que l'accès piétonnier passant entre le site de la « Boxal » et la Migros n'est ni goudronné, ni dallé. Dès lors, et suite à de fortes pluies, des flaques d'eau se forment sur le chemin ce qui rend son utilisation difficile, salissante et incompatible avec des chaussures de ville. De plus, ce chemin est difficilement praticable pour des personnes à mobilité réduite.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que ce chemin n'appartient pas à la Commune, il n'est pas de sa responsabilité de l'entretenir.

Cependant, pour autant que le Conseil général ait accepté l'exécution des travaux de réfection de la Route de Lossy, les propriétaires seront approchés afin qu'ils puissent profiter, en parallèle, des installations du chantier pour réaliser les améliorations souhaitées.

M. **Christophe Thode** du groupe PDC-Belfaux Futuro est satisfait de la réponse.

M. le Président donne la parole à Mme **Solange Berset** pour le groupe PS-PCS Ouverture qui formule une nouvelle proposition.

Etudier la possibilité de publier les décisions du Conseil communal sur le site internet

« A l'instar de plusieurs communes de notre région publiant les décisions de leur Conseil communal, je propose au Conseil communal d'étudier la possibilité de publier, sur le site Internet de la Commune, les décisions hebdomadaires du Conseil communal de Belfaux. »

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. **Emmanuel Ducotterd** demande si les décisions du Conseil communal sont confidentielles.

Mme **Solange Berset** lui répond négativement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote du Conseil général la possibilité d'étudier la possibilité de publier les décisions du Conseil communal sur le site internet.

Le Conseil général décide de transmettre cette proposition au Conseil communal par 27 oui et 3 abstentions.

11. Questions

M. le Président demande aux membres du Conseil communal s'ils ont des réponses à donner aux questions déposées par les conseillers généraux, notamment à celles dont le délai de réponse d'une année est échu.

Question no 11 : Unification des règlements suite à la fusion Belfaux – Autafond, question déposée le 26 septembre 2017 par Mme Anne de Steiger du groupe Entente Villageoise Autafond

Mme **Rose-Marie Probst** lui répond que seul le règlement scolaire d'Autafond reste en vigueur. Les autres règlements ont été abrogés par l'assemblée communale d'Autafond le 02.11.2015. Le délai fixé par la convention de fusion à l'article 18 est effectivement de 2 ans, soit jusqu'au 31.12.2017.

La commune de Belfaux est en phase de révision de son règlement scolaire et est dans l'attente de la décision de la Préfecture relative au statut de l'Ecole Libre Publique. Cette information est indispensable pour permettre au Conseil communal de clore la révision de son règlement scolaire.

Renseignements pris auprès de Mme Caroline Wiman Gilardi, juriste au Service des Communes, il est admis que l'ancien règlement scolaire d'Autafond reste en vigueur jusqu'à l'acceptation du nouveau règlement scolaire de Belfaux.

Dans ce règlement, l'article suivant sera intégré :

« Le règlement scolaire de la commune d'Autafond, daté du 14 décembre 2009 et approuvé par la Direction de l'Instruction Publique, de la Culture et du Sport en date du 17 février 2010, est abrogé. »

En ce qui concerne les conventions, Mme Caroline Wiman Gilardi a indiqué que celles de l'ancienne commune d'Autafond étaient automatiquement reprises par la nouvelle commune de Belfaux, sans aucune procédure.

Mme **Anne de Steiger** est satisfaite de la réponse.

Question no 10 : Renouvellement de la station d'épuration de Pensier, question déposée le 16 mai 2017 par Mme Josiane Berset du groupe PS-PCS Ouverture.

Dans sa question, Mme Josiane Berset demandait différentes informations au sujet du renouvellement de la station d'épuration de Pensier.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que le projet d'agrandissement et d'extension de la Station d'épuration de Pensier va se concrétiser sous la responsabilité du comité de direction de l'AESC. Un crédit d'étude de CHF 216'000.00 a d'ores et déjà été accepté lors de l'Assemblée des délégués du 25 octobre dernier.

En l'état, il est encore trop tôt pour apporter plus d'informations, mais le Conseil communal ne manquera pas de transmettre au Conseil général toutes les informations utiles en fonction de l'avancement des travaux.

Mme Josiane Berset est satisfaite de cette réponse.

Nouvelles questions

M. le Président donne la parole à M. **Emmanuel Ducotterd** pour le groupe PDC-Belfaux Futuro.

Concept de parcage

« Lors de la réalisation des travaux de mise en séparatif des canalisations du quartier En-Verdau, la commune en a profité pour créer des places de parc sur la route de ce quartier.

Je félicite la commune pour cette initiative qui a apporté un surplus de sécurité, principalement pour les piétons. En effet, ce marquage des places de stationnement a permis la mise en ordre du parcage dans ce quartier.

Toutefois, nous constatons que ces places de parc, comme d'autres mises à disposition par la commune dans ce quartier et proches de celui-ci, sont utilisées en partie par des véhicules d'entreprises qui stationnent des journées et nuits entières, parfois même des véhicules sans plaque.

Devant cette situation, peu satisfaisante, la question se pose :

La commune dispose-t-elle d'un concept de parcage pour les places mises à disposition par la commune sur son territoire ?

Merci à l'autorité communale d'examiner cette question et d'informer le Conseil général lors d'une prochaine séance ».

M. le Président donne la parole à M. **Jean-Paul Meyer** pour le groupe Arc-en-Ciel.

« Ma question concerne le collecteur de la Route de Lossy :

Quand le Conseil communal veut-il entreprendre la construction de ce collecteur ?

Comment le Conseil communal envisage-t-il la coordination des travaux d'aménagement du quartier de la Gotta avec ceux de la construction du collecteur ? »

Dans l'immédiat, le Conseil communal n'a pas de réponse à donner au sujet de ces deux nouvelles questions.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale sur les questions.

10. Divers

Collecteur de la Rosière

M. **Georges Baechler** demande des informations au sujet de ce futur collecteur.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que les travaux devraient débuter soit à la fin de cette année ou en janvier 2018, en fonction des conditions atmosphériques.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale sur les divers et invite les membres du Conseil général à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h40

Le Président

Frédéric Oberson



La Secrétaire

Véronique Christan